

Union Puts Centre on Notice Regarding Telework

Our collective agreement provides rights in the context of telework.

On Friday April 22nd our Bargaining Team met with IDRC to continue negotiations for a new collective agreement.

Some progress was made in bargaining, including on the critical issue of enhanced secondment opportunities for union members at the Centre. We remain in dispute in a number of areas, including staffing and other career opportunities at the Centre.

At the outset of negotiations on Friday, our Team reminded the Centre that our current collective agreement states the following:

39.08 Telework

Telework is a voluntary flexible work arrangement which allows employees to work by electronic means at a site other than their designated work site and subject to operational requirements. Such requests shall not be unreasonably denied.

Our contract with the Centre is not optional. It is a legally binding agreement between the parties. We put the Centre on notice on Friday that if the Centre attempts to unilaterally implement its Telework Policy – a policy that the Union has not agreed to – then the Union will have to take steps to uphold our contract.

We also stated clearly to the Centre that we do not understand why the Centre is planning on proceeding with this implementation – while we are in negotiations – when the changes are unpopular with the staff and in all likelihood a violation of our contract.

Mental Health Survey

We indicated to the Centre that our Union is open to a mental health survey being conducted at IDRC, that we would work with the Centre on this and that we believe the Health and Safety Committee is the appropriate venue for these discussions. The Centre made it clear that senior management at IDRC has no interest in conducting such a survey at this time.

Our Local will be meeting over the coming weeks to discuss actions that can be undertaken to address the IDRC's intransigence on these key issues.

We are scheduled to return to the table in early June and are working on setting additional dates. We'll be sure to update as things progress. To find out more speak with a member of our Bargaining Team: Sean Burns, Madiha Ahmed and Mano Buckshi.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

Le syndicat met le Centre en demeure concernant le télétravail

Notre convention collective prévoit des droits dans le cadre du télétravail.

Le vendredi 22 avril, notre équipe de négociation a rencontré le CRDI afin de poursuivre les négociations en vue d'une nouvelle convention collective.

Des progrès ont été réalisés dans les négociations, notamment sur la question cruciale de l'amélioration des possibilités de détachement pour les membres du syndicat au Centre. Nous sommes toujours en désaccord sur un certain nombre de points, notamment la dotation en personnel et les autres possibilités de carrière au Centre.

Au début des négociations, vendredi, notre équipe a rappelé au Centre que notre convention collective actuelle stipule ce qui suit :

39.08 Télétravail

Le télétravail désigne un régime volontaire de travail flexible permettant aux employé-e-s de travailler par des moyens électroniques ailleurs qu'à leur lieu de travail principal, sous réserve des nécessités du service. Ces demandes ne doivent pas être refusées sans motif raisonnable.

Notre contrat avec le Centre n'est pas facultatif. Il s'agit d'un accord juridiquement contraignant entre les parties. Nous avons averti le Centre vendredi que si le Centre tente de mettre en œuvre unilatéralement sa politique de télétravail - une politique que le Syndicat n'a pas acceptée - le Syndicat devra prendre des mesures pour faire respecter notre contrat.

Nous avons également indiqué clairement au Centre que nous ne comprenons pas pourquoi il prévoit procéder à cette mise en œuvre - alors que nous sommes en négociations - alors que les changements sont impopulaires auprès du personnel et qu'ils constituent vraisemblablement une violation de notre contrat.

Sondage sur la santé mentale

Nous avons indiqué au Centre que notre syndicat est ouvert à la réalisation d'une enquête sur la santé mentale au CRDI, que nous travaillerions avec le Centre à ce sujet et que nous croyons que le Comité de santé et de sécurité est le lieu approprié pour ces discussions. Le Centre a clairement indiqué que la haute direction du CRDI n'est pas intéressée à mener une telle enquête pour le moment.

Notre section locale se réunira au cours des prochaines semaines pour discuter des mesures à prendre pour remédier à l'intransigeance du CRDI sur ces questions essentielles.

Il est prévu que nous retournions à la table au début du mois de juin et nous travaillons à fixer d'autres dates. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation. Pour en savoir plus, adressez-vous à un membre de notre équipe de négociation : Sean Burns, Madiha Ahmed et Mano Buckshi.

